

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 974-249740101-20240610-2024_056_BC_28-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : **15** **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN** à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_056_BC_28
Plan de financement: Convention
Agence Française du Développement -
Restructuration réseaux

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024 056 BC 28 : PLAN DE FINANCEMENT: CONVENTION AGENCE FRANÇAISE DU DÉVELOPPEMENT - RESTRUCTURATION RÉSEAUX

Le Président de séance expose :

L'Agence Française de Développement (AFD) apporte son soutien et conseil dans le secteur public. Cela se manifeste soit par le financement de projets d'intérêt général pour en optimiser l'impact, soit par l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques, notamment dans le domaine des transports.

Le Territoire de l'Ouest prépare l'avenir de ses réseaux de transports en commun. Les réseaux actuels de transport urbain et transport scolaire nécessitent une optimisation, avec des lignes présentant des taux de remplissage variables et des trajets pouvant être plus efficaces. Le Territoire de l'Ouest vise à atteindre ses objectifs de développement des transports collectifs tels que la réalisation d'un réseau de bus à haut niveau de service, de verdissement de la flotte de véhicules et d'optimisation du réseau de transport scolaire. Des investissements futurs sont envisagés, incluant des navettes de centre-ville, des transports à la demande, du matériel roulant, des travaux de voiries et de nouveau dépôt. L'objectif principal est de fournir une offre de transport en commun compétitive par rapport à la voiture particulière, afin de favoriser le transfert modal vers les transports en commun et d'améliorer la qualité de vie sur le Territoire de l'Ouest.

Ainsi, le Territoire de l'Ouest souhaite lancer rapidement une étude complète et à grande échelle visant à restructurer ses réseaux de transports en commun, urbain et scolaire. Également, ces préconisations doivent permettre d'apprécier la faisabilité des investissements à réaliser : cela peut concerner des investissements en termes de matériel roulant vertueux, de travaux de voiries ou des investissements sur les infrastructures des futurs réseaux (comme le futur dépôt du Territoire de l'Ouest).

Cette étude doit permettre à la collectivité : (i) d'orienter l'évolution du réseau du transport urbain et scolaire et (ii) d'identifier les investissements qu'il sera potentiellement nécessaire de mettre en œuvre en amont de ces évolutions (matériel roulant, voirie, dépôts, etc.).

Quatre grandes étapes sont ainsi envisagées :

1. Un diagnostic complet de l'existant mettant en lumière les dysfonctionnements actuels et les optimisations possibles (mutualisation des moyens) que ce soit au niveau des réseaux de transport que de la flotte existante ;
2. Plusieurs propositions de restructurations des réseaux, en accord avec les grands principes validés durant les différents COPIL, et identifiant les investissements à réaliser pour assurer une desserte des territoires de la collectivité plus complète et efficace ;
3. Valider un schéma de principe d'un nouveau réseau, en estimer les impacts (fréquentation, unités d'œuvre, etc.) et orienter la collectivité sur les investissements nécessaires à réaliser pour la mise en place du futur réseau ;
4. Réaliser une étude sur la faisabilité des investissements à réaliser suite à la restructuration envisagée des réseaux, dans l'optique d'un verdissement de la flotte.

Dans le cadre de la convention établie avec l'AFD, le Territoire de l'Ouest s'engage à notifier le marché public de prestation de service avant le 31 mars 2025 et de finaliser l'étude avant le 31 décembre 2025. L'AFD versera la totalité de la subvention à la notification du marché. Le montant de l'aide apporté par l'AFD pour cette étude s'élève à 280 000€ HT.

Le plan de financement de cette étude est le suivant, en €HT :

	Montant par phase	Part AFD	%
Phase 1 – Evolution des réseaux	100 000€	100 000€	
Phase 2 – Étude des investissements à réaliser	180 000€	180 000€	
Total	280 000€	280 000€	100 %

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 03/05/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **PRENDRE ACTE** de ce projet de convention et du programme d'étude envisagé ;
- **VALIDER** le plan de financement à 100 % (280 000€) par l'AFD ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de financement ci annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président